



TOOTSI IMPEX *Tootsi*

**Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail
des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**
Report Annuel 2024

À propos

Ce document constitue le deuxième rapport préparé par Tootsi Impex Inc. en conformité avec la Loi canadienne S-211, qui exige des entités répondant à certains critères de rendre compte de leurs efforts pour combattre le travail forcé et le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Il s'agit d'un rapport conjoint de Tootsi Impex et Natya Foods Ltd. pour l'exercice financier se terminant le 31 juillet 2024.

Ce rapport présente en détail les activités commerciales et les chaînes d'approvisionnement de Tootsi Impex, identifie les risques potentiels liés au travail forcé et au travail des enfants, et décrit les mesures préventives ainsi que les actions continues mises en place pour remédier à ces problématiques. Ce rapport sera publié chaque année afin de tenir nos clients et partenaires informés de notre engagement continu en faveur de la transparence et de l'élimination du travail forcé et du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.



Notre entreprise

Fondée en 1986, Tootsi Impex est une entreprise familiale privée spécialisée dans l'importation, l'exportation et la fabrication de plus de 1 500 produits en vrac. Tootsi propose une large gamme de produits en vrac ou préemballés, incluant des noix, des fruits séchés, des collations, des superaliments, et plus, biologiques et conventionnelles. Basée à Montréal, Tootsi dessert des entreprises et des consommateurs au Canada et aux États-Unis. L'entreprise a su développer et entretenir un réseau mondial de fournisseurs fondé sur la confiance et le partage de valeurs axées sur la qualité et l'éthique. Tootsi possède ses propres installations de fabrication, Natya Foods Ltd., ainsi que deux marques déposées: Yupik, dédiée aux produits préemballés, et Elan, spécialisée dans les produits biologiques. Les produits fabriqués en interne respectent les normes SQF niveau 2. Plusieurs produits bénéficient également de diverses certifications (biologique, USDA, casher, sans gluten et commerce équitable).

Nos engagements

Tootsi Impex s'engage à un approvisionnement éthique et reconnaît l'importance cruciale de garantir des chaînes d'approvisionnement exemptes de travail forcé et de travail des enfants. Nous considérons qu'il est de notre devoir de défendre les droits humains et la dignité à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Nous exigeons la même transparence et le même respect des normes de la part de nos partenaires commerciaux. Ce rapport illustre notre engagement constant à prévenir et à éliminer le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Il met en valeur les défis rencontrés, les progrès accomplis et les stratégies adoptées pour garantir que les produits que nous importons sont issus de sources et de modes de production éthiques.

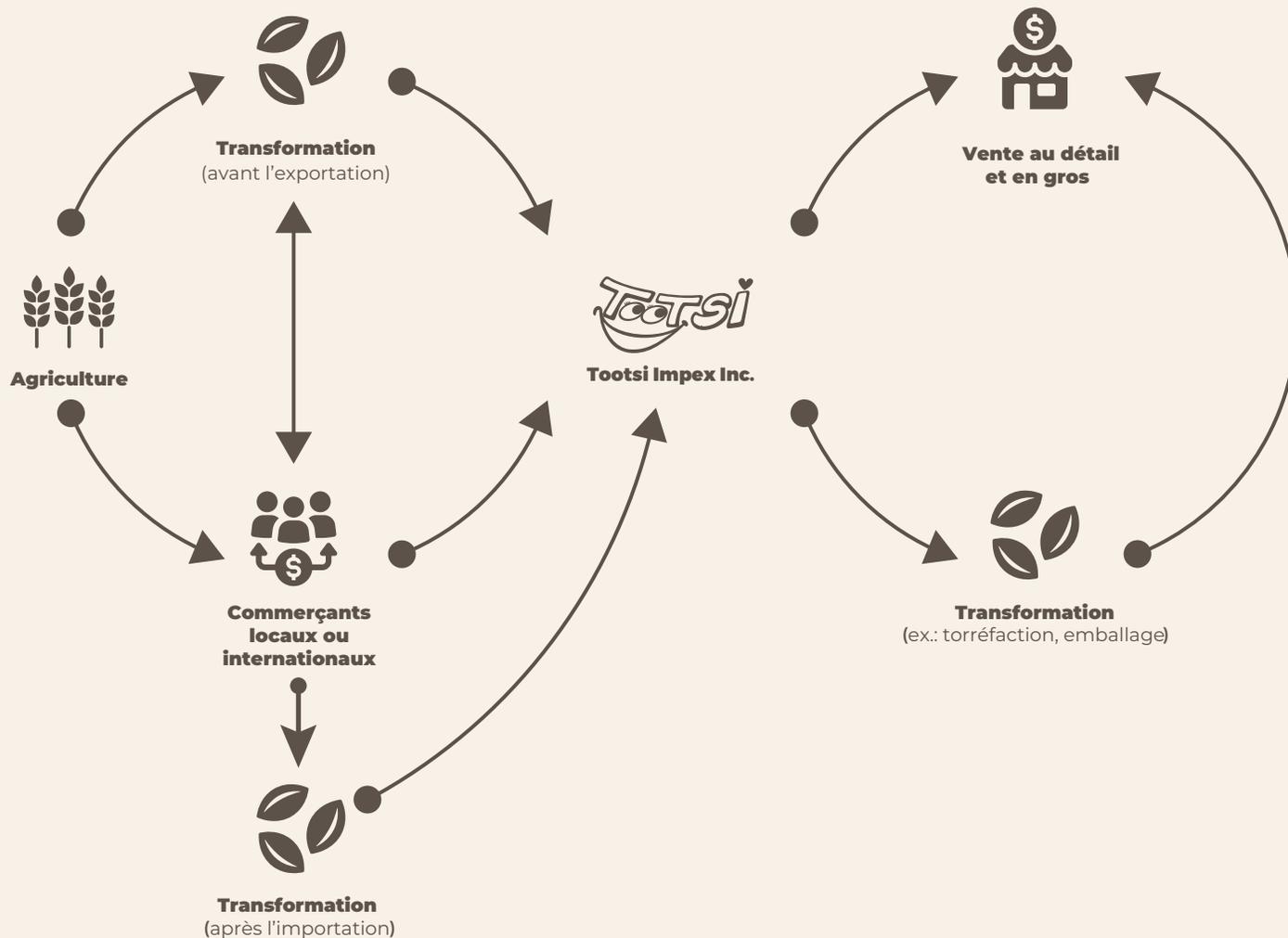


Tootsi Impex



Une fois les produits reçus dans notre entreprise, deux parcours sont possibles: soit ils sont transformés dans nos installations à la fine pointe de la technologie (par des procédés tels que la torréfaction, l'enrobage au beurre et l'assaisonnement), puis vendus aux détaillants et grossistes en vrac ou en formats préemballés; soit ils sont vendus tels quels, en vrac et à l'état brut, directement aux détaillants, distributeurs et entreprises, sans transformation supplémentaire.

Activités de la chaîne d'approvisionnement



Politiques et processus de diligence raisonnable

Afin de respecter les plus hauts standards d'approvisionnement éthique, nous avons mis en place un processus rigoureux de diligence raisonnable pour détecter, prévenir et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. En cette deuxième année de rapport, nous poursuivons l'amélioration continue de nos politiques. Voici nos principales initiatives:

- **Comité:** Un comité interne a été formé pour superviser nos efforts en matière de conformité sociale. Il se réunit plusieurs fois par an afin d'évaluer les risques et mettre en œuvre des mesures concrètes pour les réduire.
- **Questionnaire fournisseurs:** Nous avons introduit un questionnaire sur le code de conduite à l'intention de tous nos fournisseurs. Ce document permet de vérifier leur engagement à respecter nos normes éthiques et à éliminer toute forme d'exploitation dans leurs propres chaînes d'approvisionnement (voir annexe).
- **Audits par des tiers:** Nous nous appuyons sur des évaluations indépendantes, telles que les audits SMETA/Sedex ou ceux menés selon le code de conduite de Costco. Plusieurs de nos fournisseurs ont déjà été certifiés selon ces standards reconnus.
- **Audit interne:** En 2025, notre équipe a visité un fournisseur en Asie pour évaluer les conditions de travail. Aucun cas de travail forcé n'a été constaté, et tous les employés étaient des adultes embauchés directement par l'entreprise.

SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit) est un cadre d'audit largement reconnu, conçu pour évaluer la performance éthique d'une entreprise selon quatre axes principaux: les normes du travail, la santé et la sécurité, l'environnement et l'éthique des affaires. SMETA propose une approche d'audit standardisée qui améliore la transparence des entreprises concernant les pratiques commerciales éthiques et les conditions de travail au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

Procédure d'évaluation des risques

Bien qu'il n'existe pas de méthodologie universelle pour identifier les zones à haut risque, il est largement admis que certaines régions et certains pays sont plus vulnérables au travail forcé ou au travail des enfants. Par exemple, divers rapports, notamment ceux du Département du Travail des États-Unis, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'UNICEF, identifient des pays et des produits à haut risque de travail forcé ou d'exploitation des enfants. En 2024, nous avons mené nos propres évaluations des risques auprès de nos fournisseurs. Nous avons élargi nos audits aux fournisseurs de premier rang (Tier 1) et introduit un mécanisme de formation et de sensibilisation des employés.

Nous évaluons les risques selon les critères suivants:

- Les réponses des fournisseurs à notre questionnaire d'engagement au Code de conduite (voir annexe)
- Le pays d'origine
- Le type de produits

Approvisionnement et audit

Nous tenons à jour un tableau catégorisant nos fournisseurs selon leur niveau de risque et leur statut d'audit:

- Pourcentage de fournisseurs déjà évalués via notre questionnaire
- Fournisseurs à haut, moyen et faible risque
- Pourcentage de fournisseurs audités par des évaluations tierces, telles que SMETA
- Nous privilégions le maintien et le développement de relations avec des fournisseurs reconnus pour leurs efforts contre le travail forcé, notamment ceux certifiés Fairtrade.



Conformité et suivi des fournisseurs

Nous avons transmis notre questionnaire d'engagement au Code de conduite à nos fournisseurs. Notre première priorité concerne les fournisseurs de premier rang, qui fournissent les matières premières, composants ou produits finis que nous offrons à nos clients et utilisons dans nos processus de production. Plusieurs de nos fournisseurs ont mis en place leur propre code de conduite ou ont officiellement adhéré à des normes similaires fondées sur des pratiques commerciales responsables (voir annexe).

Pour les fournisseurs qui refusent de signer et de se conformer à notre Code de conduite, nous utiliserons notre relation commerciale, y compris la possibilité de mettre fin à nos contrats. Pour les nouveaux fournisseurs, nous exigeons la conformité dès le début afin de maintenir nos standards contre le travail forcé.

Formation

Nous avons développé une formation interne sur la reconnaissance du travail forcé. Ce module est intégré à notre programme d'intégration pour les nouveaux employés et est obligatoire pour l'ensemble du personnel actuel. Cette formation sera renouvelée et exigée tous les deux ans afin de garantir une sensibilisation et une conformité continues. Au premier trimestre 2025, 100% de nos employés avaient signé notre formation RH concernant le travail forcé.

Évaluation de l'efficacité

Nous évaluerons l'efficacité de nos processus en mesurant le pourcentage de fournisseurs fournissant des réponses acceptables à notre questionnaire d'engagement au Code de conduite. Cette approche allie fermeté et clarté afin de garder le contrôle tout en favorisant la collaboration des fournisseurs (voir annexe).

Approbation et attestation

En tant que PDG de Tootsi Impex, je suis fier de présenter ce rapport qui reflète notre engagement envers des pratiques éthiques visant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement pour une deuxième année. Nos efforts pour défendre ces valeurs ne répondent pas uniquement à des exigences réglementaires, mais constituent des principes fondamentaux de notre entreprise.

Je tiens à exprimer ma gratitude à notre équipe dévouée, à nos fournisseurs et à nos partenaires qui partagent notre vision et engagement. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un processus continu. Nous devons tous poursuivre la définition de nos stratégies, l'amélioration de nos processus et la collaboration pour bâtir une chaîne d'approvisionnement qui favorise des pratiques éthiques. J'encourage tous nos partenaires commerciaux à se joindre à nous dans cette mission, alors que nous avançons avec transparence, responsabilité et un engagement commun pour un meilleur avenir.

Cordialement,

A. Shayesteh

Ali Shayesteh, PDG Tootsi Impex

Tootsi Impex



Annex 1

Engagement envers le code de conduite des fournisseurs

Le travail forcé et le travail des enfants sont des risques qui se manifestent principalement au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales des entreprises. Il existe un risque que des biens importés et distribués au Canada aient été produits à l'aide de travail forcé ou de travail des enfants.

Les mesures introduites par l'ancienne loi S-211, Loi visant à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes (la Loi), visent à accroître la sensibilisation et la transparence de l'industrie, et à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Les entités faisant affaire au Canada ont la responsabilité de veiller à ce que les pratiques d'exploitation soient prises en compte et éliminées de leurs chaînes d'approvisionnement. Nous, Tootsi Impex Inc., demandons à nos fournisseurs de cocher toutes les étapes ci-dessous qui s'appliquent à la prévention et à la réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de leurs entités :

Cette liste n'est pas exhaustive et les fournisseurs sont encouragés à nommer toute autre mesure qu'ils ont prise dans la catégorie "Autre" et à fournir des informations supplémentaires décrivant leurs actions.

Fournisseur:

Date:

- Cartographie des activités et des chaînes d'approvisionnement
 - Réalisation d'une évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants
 - Contractualisation d'une évaluation externe des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants (audit social SMETA ou autre)
 - Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour lutter contre le travail forcé et/ou le travail des enfants ET adoption de mesures visant à remédier au travail forcé et/ou au travail des enfants
 - Collecte d'informations sur le recrutement des travailleurs et maintien de contrôles internes pour garantir le recrutement volontaire de tous les travailleurs.
 - Élaboration et mise en œuvre de politiques et processus de diligence raisonnable pour identifier, traiter et interdire l'utilisation du travail forcé et/ou du travail des enfants
 - Élaboration et mise en œuvre de clauses contractuelles anti-travail forcé et/ou anti-travail des enfants
 - Audit ou surveillance des fournisseurs
 - Élaboration et mise en œuvre de matériel de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et/ou le travail des enfants
 - Engagement direct avec les travailleurs et les familles potentiellement touchés par le travail forcé et/ou le travail des enfants afin d'évaluer et de traiter les risques
 - Autre, veuillez préciser:
-

Annexe 2
Audit interne

Audit des fournisseurs

Pourcentages

Nombre total de fournisseurs Tootsi engagés à notre Code de conduite	100%
Fournisseurs développant et mettant en œuvre des politiques et des procédures de diligence raisonnable pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants	75%
Fournisseurs cartographiant les activités et les chaînes d'approvisionnement	70%
Fournisseurs faisant appel à une évaluation externe des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants (SMETA ou autre audit social)	61%